

**PROCÈS-VERBAL DE LA 73^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

14 SEPTEMBRE 2010, À 9 H 30

Adopté tel que modifié à la séance du Conseil du 7 décembre 2010

Procès-verbal de la 73^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 14 septembre 2010, à 9 h 30, à la salle 20.402 de la Commission des lésions professionnelles située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 20^e étage à Montréal. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents : M. Normand Bolduc, président du Conseil

M^e Jean-François Clément

M^e Monique Corbeil

M^e Hélène de Kovachich

M^e Suzie Ducheine

M. Joseph Gabay

M^e Luc Harvey

M^e Lucie Le François

M^e Louis Morin

M^e Pauline Perron

M. Antoine Roumi

M^e Andrée St-Georges

M^e Alain Turcotte

M^{me} Marie Despatis, secrétaire du Conseil

Sont aussi présentes : M^e Nathalie Lachance, adjointe au président
M^e Valérie Roy, agente de recherche en droit

Invité : M. Yves Boisvert, chroniqueur au journal La Presse

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 30.

Monsieur Normand Bolduc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

Monsieur Bolduc informe les membres que M. Yves Boisvert, chroniqueur au journal La Presse, fera une présentation vers 10 h 15 au cours de laquelle le thème de la confiance du public envers les tribunaux judiciaires et administratifs sera abordé.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur Bolduc demande que soient ajoutés les points 7.1 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 488 » et 7.2 « Composition du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes » après le point 7.

Sur proposition de M^e Luc Harvey dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

3. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 8 juin 2010

Sur la proposition de monsieur Joseph Gabay, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 8 juin 2010 tel qu'il a été rédigé.

4. Rapport du président

4.1 Entrée en fonction de la nouvelle secrétaire principale

Monsieur Bolduc informe les membres que madame Carole Fortier a quitté ses fonctions le 20 août dernier. Elle est remplacée par madame Diane Toutant qui est entrée en fonction le 2 septembre dernier. Madame Toutant était à l'emploi du ministère de la Justice comme secrétaire depuis 31 ans.

4.2 Composition du Conseil de la justice administrative

Monsieur Bolduc informe les membres des démarches effectuées auprès des autorités concernées afin de faire progresser le dossier des nominations et des renouvellements de mandat des membres du Conseil.

M^e Suzie Duchaine se joint à la séance du Conseil à 9 h 36. M^e Hélène de Kovachich se joint à la séance du Conseil à 9 h 38.

5. Sujets d'information

5.1 Dépliant

Monsieur Bolduc présente le nouveau dépliant intitulé *L'audience devant le comité d'enquête*. Un exemplaire du dépliant a été distribué aux membres avant la séance. La version anglaise de ce dépliant, un document Word de format 8 ½ po par 11 po, a également été remise aux membres.

5.2 Formation continue obligatoire des avocats

M^e Nathalie Lachance informe les membres que le Conseil a ouvert le 14 juillet dernier un dossier de dispensateur auprès du Barreau du Québec. Cette formalité permet maintenant au Conseil de faire reconnaître les formations qu'il dispense aux membres du Barreau du Québec, que ceux-ci soient :

- membres du Conseil;
- membres inscrits sur les listes dressées par les présidents des tribunaux;
- ou, éventuellement, juges administratifs nouvellement nommés.

Les formations qui seront dispensées au nom du Conseil par une personne autre qu'un membre du Barreau pourront aussi être reconnues.

Le 15 juillet dernier, le Conseil a complété une demande de reconnaissance pour la formation dispensée les 16 et 17 juin derniers à Montréal présentant le Conseil de la justice administrative et le *Guide de procédures des enquêtes par un comité d'enquête*.

Si cette formation est reconnue, le Conseil pourra émettre aux avocats une confirmation de leur participation ce qui leur permettra de comptabiliser le nombre d'heures reconnues à leur dossier personnel de formation continue.

En ce qui concerne la Chambre des notaires, les formations à contenu juridique offertes par un juriste à des juristes sont reconnues d'office. Pour les autres types de formation, le Conseil peut aussi faire reconnaître la formation dispensée.

5.3 Revue de presse

M^e Valérie Roy présente aux membres la mise à jour du recueil *Information juridique – Sélection de jurisprudence reliée aux activités du Conseil*, Volume 2.

Elle résume la décision rendue par la Cour supérieure dans l'affaire Paquet c. Québec (Procureure générale), 2010 QCCS 3185.

M^e Roy commente également certains articles de presse touchant des sujets relatifs aux activités du Conseil.

5.4 Enregistrement numérique des audiences des comités d'enquêtes

M^e Nathalie Lachance informe les membres que le Conseil a reçu le système d'enregistrement Marantz de même que tous les accessoires nécessaires.

6. Suggestions de modifications à la *Loi sur la justice administrative*

M^e Valérie Roy a préparé un document intitulé « *Suggestions de modifications à la Loi sur la justice administrative en vue d'une éventuelle réforme* ». Ce document recense les modifications qui ont déjà été proposées et en suggère de nouvelles. Un exemplaire du document a été distribué aux membres avant la séance.

Les membres discutent entre eux.

Les membres sont d'avis qu'il faudrait modifier la *Loi sur la justice administrative* afin :

- de prévoir que le membre d'un comité d'enquête qui ne fait pas partie du Conseil prête serment de ne pas révéler ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions;
- de modifier l'article 172 de sorte que le secrétaire du TAQ n'agisse plus comme secrétaire du Conseil. Cette fonction pourrait être assumée par l'adjointe au président du Conseil;
- qu'un quorum du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes soit institué et que celui-ci soit établi à 4 personnes.

Par ailleurs, les membres sont également d'avis que la formation de tous les juges administratifs devrait être assurée par le Conseil. Outre la déontologie, les formations dispensées devraient couvrir tous les aspects de leur travail. Par

conséquent, les membres suggèrent que le mandat du Conseil de la justice administrative soit élargi afin de couvrir l'ensemble des tribunaux administratifs.

Les membres du Conseil retiennent les propositions de modifications législatives qui ont été suggérées.

Madame Marie Despatis se joint à la séance du Conseil à 10 h 10.

Les membres sont avisés de l'arrivée de monsieur Yves Boivert à 10 h 10. Les membres décident de suspendre les travaux du Conseil à 10 h 15 pour permettre à monsieur Boivert de faire sa présentation sans tarder. Le point 11 de l'ordre du jour est donc devancé.

11. Invité : Monsieur Yves Boisvert, chroniqueur au journal La Presse

Monsieur Bolduc introduit M. Boisvert aux membres du Conseil. Ce dernier a été invité à s'exprimer sur le thème de la confiance du public envers les tribunaux judiciaires et administratifs. Une période d'échange avec les membres suit la présentation de monsieur Boisvert.

Monsieur Boisvert quitte et les travaux du Conseil reprennent à 11 h 26.

7. État et suivi des dossiers de plaintes et informations de gestion

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 3 septembre 2010, est distribué. 19 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2010-2011 pour un total de 31 plaintes, dont 11 en traitement.

Il n'y a aucun dossier d'enquête actuellement actif.

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance hier après-midi : il y avait 11 dossiers de plainte inscrits à l'ordre du jour. Une plainte a été déclarée recevable, une plainte fera l'objet d'une préenquête et neuf plaintes ont été déclarées irrecevables.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 467, 468, 471, 472, 473, 474, 476, 477, 478 et 479.

7.1 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2010 QCCJA 488

Dossier n° 488 :

N° de dossier CJA : 488
Nom du plaignant : M^e Lise-Anne Desjardins pour le
CSSS RICHELIEU-YAMASKA
Nom du commissaire
qui fait l'objet de la plainte : M^e Yvan Vigneault
Tribunal : Commission des lésions professionnelles

Lors de sa séance d'hier après-midi, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par M^e Lise-Anne Desjardins, pour le CSSS RICHELIEU-YAMASKA, contre M^e Yvan Vigneault, commissaire à la Commission des lésions professionnelles. En conséquence, conformément à l'article 186 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargés de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 22 juillet 2010 M^e Lise-Anne Desjardins, pour le CSSS RICHELIEU-YAMASKA, porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre le commissaire Yvan Vigneault de la Commission des lésions professionnelles;

ATTENDU QUE l'article 400 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q., chapitre A-3.001) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un membre, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., chapitre J-3), compte tenu des adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE lors de la séance du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 13 septembre 2010, la plainte portée par M^e Desjardins, pour le CSSS RICHELIEU-YAMASKA, contre le commissaire Vigneault a été déclarée recevable au sens de la *Loi sur la justice administrative*;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 400 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies*

professionnelles prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o, 2^o et 5^o à 9^o de l'article 167 de *Loi sur la justice administrative*, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 400 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 4^o de l'article 167 de *Loi sur la justice administrative* ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Commission des lésions professionnelles après consultation de l'ensemble de ses commissaires;

ATTENDU QUE l'article 187 *Loi sur la justice administrative* prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M^e Louis Morin, appuyée par M. Joseph Gabay, il est résolu, conformément aux articles 400 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et 186 de la *Loi sur la justice administrative*, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 22 juillet 2010 par M^e Lise-Anne Desjardins, pour le CSSS RICHELIEU-YAMASKA, contre M^e Yvan Vigneault au regard notamment des articles 13 et 19 du *Code de déontologie des membres de la Commission des lésions professionnelles*, D.722-2005 du 3 août 2005, (2005) 137 G.O. II, 4500, [R.R.Q., chapitre A-3.001, r.0.1.1], ainsi que de l'article 429.13 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q., chapitre A-3.001) quant au devoir d'impartialité du commissaire et au droit de chaque partie de se faire entendre et de faire valoir pleinement ses prétentions dans le dossier portant le numéro 381740-62B-0906.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M^e Luc Harvey, président de la Régie du logement, membre du Conseil de la justice administrative et président du Comité d'enquête;
- Monsieur Antoine Roumi, membre du Conseil de la justice administrative;
- M^e Luce Boudreault, commissaire à la Commission des lésions professionnelles.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M^e Boudreault, M^e Marie Beaudoin, commissaire à la Commission des lésions professionnelles, est désignée membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

7.2 Composition du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes

L'actuel Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a été constitué le 18 juin 2009. Il s'agissait du quatrième comité constitué par le Conseil à la suite des modifications législatives entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Il est constitué des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc, président du Comité;
- M^e Monique Corbeil;
- M^e Suzie Ducheine;
- M^e Lucie Le François;
- Un membre du Conseil représentant le public, en remplacement de madame Marie-Élise Lebon;
- M^e Pauline Perron;
- M^e Alain Turcotte.

Tous les membres du Conseil manifestent leur accord avec la proposition concernant la constitution et la composition d'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Il ressort de la discussion des membres qu'il serait souhaitable que les présidents des tribunaux administratifs, membres du Conseil, siègent également au Comité d'examen de la recevabilité des plaintes. Les membres conviennent qu'ils y siègeront en alternance.

En conséquence, sur la proposition de M^e Luc Harvey, appuyée par M^e Pauline Perron, il est résolu que pour l'examen des plaintes qui lui seront soumises après le 14 septembre 2010, qu'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc;
- M^e Jean-François Clément (pour les séances des 7 décembre 2010 et 21 mars 2011);
- M^e Luc Harvey (pour les séances des 7 décembre 2010 et 21 mars 2011);
- M^e Lucie Le François;
- M^e Louis Morin (pour les séances des 7 décembre 2010 et 21 mars 2011);
- Monsieur Antoine Roumi;
- M^e Alain Turcotte.

Pour les séances des 7 juin 2011 et 12 septembre 2011, il est prévu que M^{es} Jean-François Clément et Luc Harvey seront remplacés par M^e Hélène de Kovachich et par la personne nommée prochainement à la présidence de la Commission des relations du travail. Il est également prévu que M^e Louis Morin sera remplacé par un membre représentant le public.

Les membres du Conseil désignent monsieur Normand Bolduc pour agir à titre de président du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

8. Suivi des dossiers d'enquête

Il n'y a aucun dossier d'enquête actif.

9. Calendrier des séances

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

7 décembre 2010 à 13 h 30 à Québec

22 mars 2011 à 9 h 30 à Montréal

7 juin 2011 à 13 h 30 à Québec

13 septembre 2011 à 9 h 30 à Montréal

10. Questions diverses

Peu après le début de la séance, M^e Andrée St-Georges a informé les membres qu'elle ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat à titre de présidente de la Commission des relations du travail. Cependant, elle continuera d'assumer ses fonctions de commissaire.

Les membres du Conseil souhaitent adopter une résolution de remerciement à l'égard de M^e St-Georges pour sa contribution aux travaux du Conseil au cours des dernières années. Ils lui souhaitent également bon succès dans la poursuite de sa carrière.

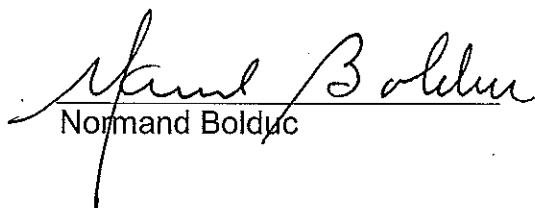
En conséquence, sur la proposition de M^e Luc Harvey dûment appuyée, il est résolu de remercier M^e Andrée St-Georges pour sa contribution aux travaux du Conseil.

M^e Hélène de Kovachich remercie monsieur Bolduc de proposer aux membres des conférenciers très intéressants.

12. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 11 h 53.

Le président du Conseil de la justice administrative,


Normand Bolduc